



## PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES EN SAÔNE-ET-LOIRE

Les cambriolages constituent une intrusion dans la vie privée des personnes. Pour les victimes, ces infractions représentent des atteintes profondes et insupportables qui participent au développement du sentiment d'insécurité.

Ce comportement délictueux est en hausse à l'échelon national en 2012 et en 2011 ; il a été désigné comme l'un des objectifs nationaux de la lutte contre la délinquance en 2013. Une mobilisation des services de l'État ainsi que de l'ensemble des composantes de la société civile sont indispensables pour infléchir un phénomène qui n'épargne pas la Saône-et-Loire.

Le renforcement des actions de prévention et l'adaptation des forces de police et de gendarmerie sont les deux piliers sur lesquels reposent notre stratégie locale de lutte.

### ● Pourquoi une mobilisation contre les cambriolages ?

En 2012, 2605 cambriolages ont été commis en Saône-et-Loire contre 2 446 en 2011 soit une progression de 6,5%. C'est la deuxième année consécutive que cette infraction est en augmentation dans le département.

Il importe de souligner que les auteurs de ces actes délictueux ciblent majoritairement les habitations principales et secondaires qui représentent 64 % des lieux visés. Ils sont commis majoritairement en zone rurale, périurbaine et d'habitats dispersés. Les auteurs cherchent surtout à s'emparer de biens de fortes valeurs particulièrement liquides (bijoux, portefeuille, es-pèce, etc.).

Pour l'essentiel, ils sont commis par des groupes d'individus organisés particulièrement mobiles.

Les cambriolages, demeurent l'infraction la plus difficile à élucider puisque seulement 259 ont été résolus en 2012 soit 9,94% du total des faits constatés. Ces chiffres appellent de tous, services de l'Etat et citoyens, une mobilisation accrue.

### ● Quels sont les acteurs ?

Il repose sur un partenariat entre les services de l'Etat (préfecture, gendarmerie, police, justice), les conseils locaux de prévention de la délinquance, les conseils intercommunaux de prévention de la délinquance, les maires des communes et bien entendu tous les citoyens.

### ● Quels sont les objectifs ?

Le plan définit pour objectif à moyen terme de prévenir la réalisation des cambriolages et d'aboutir rapidement à la diminution des cambriolages.

Il doit aussi permettre à plus long terme de :

- développer l'esprit civique en favorisant l'entraide et la solidarité entre voisins,
- renforcer le lien entre la police, la gendarmerie, les élus et la population par l'émergence d'une véritable chaîne de prévention, de vigilance et d'alerte.

### ● Quelles sont les actions concrètes mises en oeuvre ?

#### ■ L'optimisation des moyens des services de police et de gendarmerie :

- organiser l'activité des services en fonction de la délinquance constatée en proposant une évolution de la répartition des moyens en particulier en zone gendarmerie,
- rationaliser l'implantation et l'articulation des unités de gendarmerie en fonction des bassins de population et de délinquance, en limitant notamment les délais de liaison et d'intervention,
- renforcer la présence des forces de l'ordre sur le terrain et les opérations de contrôles en mobilisant notamment des forces mobiles extra-départementales,
- amplifier les échanges d'informations entre police et gendarmerie
- développer les cellules dédiées (groupe de lutte et d'enquête anticambriolages, équipes police judiciaire) au sein des services,
- systématiser l'utilisation de la police technique et scientifique lors des cambriolages,
- favoriser les opérations coordonnées entre police et gendarmerie à l'échelle du territoire.

#### ■ Le renforcement des mesures de prévention :

- poursuite des efforts de partenariat avec les élus locaux, plus particulièrement dans le cadre des CLSPD et des CISPD,
- développement du dispositif voisin vigilant/participation citoyenne : des contacts seront pris avec les élus des communes connaissant des vagues de cambriolages,
- diffusion et distribution de tracts et autres brochures d'information à destination du grand public visant à promouvoir les bons réflexes en matière de lutte contre la délinquance,



- mise en avant du référent sûreté auprès des populations, professionnels et des élus rencontrant des difficultés en matière de sécurité,
- campagnes de communication auprès de la population via la presse et notamment pour promouvoir des dispositifs « opération tranquillité vacances », « tranquillité senior », etc.
- développement de collaborations organisées avec les professionnels les plus exposés (débitants de tabac, bijoutiers, etc...).

## ● Focus sur la participation citoyenne

Le dispositif de participation citoyenne s'inspire du concept « neighbourhood watch » («voisins vigilants») mis en œuvre depuis de nombreuses années aux Etats-Unis et en Grande Bretagne. Il consiste à l'installation d'une chaîne de vigilance et de diffusion améliorant la prévention de proximité vis-à-vis de tous les habitants et facilitant l'échange d'informations entre la population et les forces de sécurité.

Sa mise en œuvre dans une commune est subordonnée à la signature d'un protocole entre le préfet du département, le maire et le commandant du groupement de gendarmerie ou le directeur départemental de la sécurité publique selon la localisation de la commune en zone gendarmerie ou en zone police.

A ce jour en Saône-et-Loire, 22 communes ont signé ce protocole. Dans les communes ou les quartiers où il fonctionne, une baisse encourageante de la délinquance d'appropriation a été observée.

La pierre angulaire de cette participation citoyenne, c'est le référent volontaire. Habitant le quartier ou la commune, il diffuse des messages de prévention aux habitants et informe les forces de l'ordre des faits anormaux constatés. Il joue un rôle d'interface entre forces de l'ordre et citoyens. Garant du dispositif, le maire désigne ces référents et organise des réunions d'information à destination de la population.

## ● Focus de l'opération «tranquillité vacances»

Créée dès 1974 pour la seule période estivale, entre fin juin et début septembre, l'opération tranquillité vacances a été étendue à l'ensemble des congés scolaires. Mise en place dans chaque département, elle vise à enrayer de manière significative le nombre de cambriolages et d'intrusions au domicile des personnes parties en vacances.

Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, près de 180 000 cambriolages ont lieu chaque année en France, dont un tiers pendant l'été. Au cours de l'été 2010, le ministère de l'Intérieur a noté que moins de 1 % des habitations signalées aux forces de l'ordre ont été victimes d'un cambriolage.

Pour bénéficier du dispositif, il faut avant le départ renseigner un formulaire de demande individuelle sur le site du ministère de l'Intérieur et le déposer au commissariat ou à la brigade de gendarmerie du domicile.

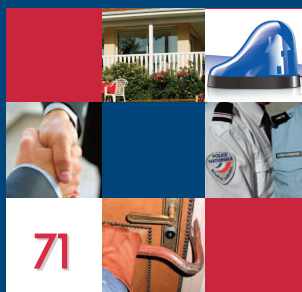
Les forces de l'ordre effectuent des patrouilles de surveillance, de jour comme de nuit, en semaine et durant le week-end, afin de dissuader les cambrioleurs potentiels. Chaque passage des policiers et des gendarmes fait l'objet d'un avis déposé dans la boîte aux lettres mentionnant la date et l'heure de la ronde.

## ● Focus sur l'activité de police technique et scientifique de la gendarmerie nationale en Saône-et-Loire.

Le groupement de gendarmerie départementale de Saône-et-Loire continue à promouvoir le recours à la police technique et scientifique (PTS). A l'échelon du groupement, une cellule d'identification criminelle (CIC) regroupe, entre autres, quatre techniciens en identification criminelle (TIC) chargés des opérations de police technique et scientifique sur les affaires les plus sensibles et capables d'être projetés avec leur matériel sur l'ensemble du département grâce à l'affectation récente d'un camion-laboratoire. Au sein des unités territoriales, 100 techniciens en identification criminelle de proximité (TICP) ont été formés et ont pour mission de procéder à des actes simples de PTS et d'initier ainsi une démarche de qualité et de traçabilité de l'indice dès le début de l'enquête.

En 2012, la CIC a été engagé sur 250 procédures et a traité 600 prélèvements ADN, 3000 signalisations d'individus et 42 relevés de traces.

Un laboratoire de police technique et scientifique de nouvelle génération répondant aux prescriptions de la décision-cadre n°905/JAI du 30 novembre 2009 de l'Union européenne relative aux données à caractère personnel sensibles (profils ADN et données dactyloscopiques) sera installé au sein de la plateforme judiciaire du groupement de gendarmerie départementale de Saône-et-Loire à l'été 2013. Cette évolution permet d'envisager une optimisation des opérations de police technique et scientifique effectuées et une amélioration des taux d'éclaircissement, s'agissant notamment de la délinquance d'appropriation.



# VIGICAMBRI

# 71



PRÉFET DE  
SAÔNE-ET-LOIRE

